

Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation

Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire

Alfred BABO, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire

06 Bp 26 Abidjan 06, +225 22 41 46 12, + 225 07 81 51 97, babo_alfred@yahoo.fr

Yvan DROZ, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Suisse

La Corbatière 196, CH-2314 La Sagne, Tél + 41 32 914 1976, Fax +41 32 914 1981,

Yvan.Droz@iued.unige.ch

1. RESUME

Avec l'ouverture démocratique au début de la décennie 90, les questions des systèmes fonciers à la fois complexes et flous des zones forestières de l'Ouest ont refait surface. Les accords fonciers antérieurs sont alors remis en cause et on passe d'une situation de tensions latentes à des conflits fonciers entre autochtones et migrants nationaux – en majorité Akan-Baoulé - et non nationaux –Burkinabé, Maliens. Cependant, si – du fait de l'affaiblissement du pouvoir politique *akan* qui était favorable aux migrants baoulés – on pouvait craindre une aggravation des conflits interethniques entre planteurs baoulé et propriétaires terriens kroumen, on a assisté à l'exacerbation des tensions entre Kroumen et migrants burkinabé en 1999. Comment est-on passé d'une crise foncière où pointaient des conflits interethniques à une crise opposant Ivoiriens aux « étrangers » ? Nous analysons ici le processus par lequel les tensions foncières entre Ivoiriens, depuis l'instauration de la démocratie en 1990, se sont muées en conflits nationalistes opposants Ivoiriens aux « étrangers ».

Mots-clés

Migration, foncier, conflit, nation, Côte d'Ivoire

A partir des années 90, la crise de l'État ivoirien a révélé les antagonismes fonciers longtemps cachés par un système politico-administratif dans les années 50 et renforcé après l'indépendance. Depuis la période coloniale, la politique de l'État avait encouragé la colonisation des terres dans les zones forestières par les migrants. Les dispositions de cette politique, bien qu'elles aient parfois tourné au bénéfice des migrants internationaux originaires des pays voisins (Mali, Haute-Volta), ont favorisé l'accès à la terre des sous-groupes nationaux, notamment des Baoulé (Bonnacase, 2001). D'après Chauveau, « *the increased mobility following the abolition of Native Code led to another boom in perennial crops, but also the arrival of further migrants, specially Bawle ; this influx was encouraged by the RDA party and more particular by its Bawle leader Houphouët-Boigny* » (Chauveau, 2002 : 5). Etudiant l'immigration des Baoulé en pays Bakwé (dans le Sud-Ouest), Vallat, (1979) avait identifié trois facteurs « répulsifs » dans les zones d'origine. Il s'agit (i) de la pression démographique dont l'un des effets est le rétrécissement des surfaces cultivées, (ii) de la chute des rendements du café, et (iii) des conditions agroclimatiques défavorables pour les spéculations caféières et cacaoyères. Sur la base de ces facteurs, dans les années 1970, l'État par l'entremise de l'ARSO¹, a installé massivement des planteurs baoulé dans les régions peu peuplées du Sud-Ouest. La région du Sud-Ouest est traditionnellement peuplée des communautés que l'on rattache au groupe *krou*. Ce sont notamment les Bakwé, les Neyo, les Godié, les Wè ou Guéré, les Bété et les Kroumen. Ces communautés se sont installées entre le XV^e et le XVIII^e siècle et sont considérées comme les autochtones de la région. Les Bété se trouvent au nord et nord-est de la région du Bas-Sassandra à la frontière avec les régions du Fromager (Gagnoa) et du Haut-Sassandra (Daloa). Quant aux Wè, on les trouve au nord de la sous-préfecture de Grabo à la frontière avec la région du Moyen-Cavally. A Tabou, dans l'extrême Sud-ouest, au bord du fleuve Cavally, à la frontière avec le Libéria, on trouve en majorité les Kroumen. ²Ces groupes ethniques vivaient essentiellement de la chasse, de la cueillette et de la pêche. Les Kroumen qui vivent sur les côtes de l'Atlantique sont connus comme des marins – activités dont ils tirent leur nom (*crewmen*) – et étaient souvent engagés comme matelot sur les navires marchands. Ils manifestaient que peu d'intérêt pour les activités agricoles. La terre était donc une ressource peu exploitée, ce qui explique qu'outre les mouvements migratoires organisés, on a observé d'importants déplacements individualisés vers cette région. La proportion de migrants individuels s'est accrue de 1970 à 1980, passant de 38 % à 46 % (Amoakon, 1993). En 1998, l'essentiel des migrants nationaux de la région du Bas-Sassandra (Sud-Ouest) provient des régions de la Vallée du Bandama (21,8 %) et du N'Zi-Comoé (20,0 %), donc du pays akan-baoulé. Outre cette migration interne, une intense immigration internationale s'est développée. En effet, un grand nombre de migrants ouest-africains (Maliens, Burkinabé, Ghanéens, et Guinéens) se sont installés dans le Sud-Ouest ivoirien (Soubré, Méagui, Tabou, Grabo etc.) surtout au début des années 1970. Le gouvernement ivoirien fit

¹ Autorité de l'aménagement du Sud-Ouest.

² Voir carte administrative de la Côte d'Ivoire.

un large recours à la main-d'œuvre extérieure, tant pour la construction, et l'exploitation du port de San-Pédro, que pour les plantations industrielles de palmier à huile et d'hévéa. En outre, les migrants ont accédé en masse à la terre grâce à l'institution du « tutorat » (Chauveau, op.cit). Ainsi, cette zone peu peuplée est très rapidement devenu un nouveau front pionnier agricole avec la création de plantations de café et cacao. Aujourd'hui, avec les milliers de réfugiés libériens qui ont traversé la frontière pour fuir la guerre civile au Libéria, la région du Bas-Sassandra, concentre une proportion élevée d'étrangers (42,8 %)³.

Les régions administratives de la Côte d'Ivoire



Source: d'après *The World Gazetteer*, http://www.world-gazetteer.com/s/s_ci.htm

³ Ce pourcentage s'élève à 54,3 % dans le département de Tabou (RGPH, 98).

Mais, la profonde crise économique que connaît la Côte d'Ivoire depuis le milieu des années 1980 a suscité une crise de la ruralité. Celle-ci se traduit par la saturation foncière et la pression démographique qui conduisent à réinterpréter le processus de négociation des droits fonciers entre allogènes et autochtones. Cette crise est à l'origine de conflits fonciers récurrents doublés d'attitudes xénophobes. Tant que des terres étaient disponibles, et que le système politique procédait à une certaine redistribution des fruits de la croissance, le consensus politique et social persistait et évitait provisoirement l'explosion sociale (Konaté, 2003). Le « consensus politique et social » était maintenu par la pression du système politico-administratif. Avec l'ouverture démocratique (début 1990), des questions jusque là occultées ont refait surface. L'une concerne le système des droits fonciers à la fois complexes et flous des zones forestières de l'Ouest, fortement peuplées par des planteurs baoulé. Le principe houphouëtien de « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » présidait à cette colonisation pionnière (Otch-Akpa, 1993). Il leur a permis d'acquérir des droits fonciers au moyen du tutorat avant l'épuisement des ressources foncières. Les accords fonciers antérieurs sont alors remis en cause et on passe d'une situation de tensions latentes à des conflits ouverts.

Cependant, si – du fait de l'affaiblissement du pouvoir politique *akan* – on pouvait craindre une aggravation des conflits entre planteurs baoulé et propriétaires terriens kroumen, on a – en fait – assisté à l'exacerbation des tensions entre Kroumen et migrants burkinabé. Comment est-on passé d'une crise foncière où pointaient des conflits interethniques à une crise opposant Ivoiriens aux « étrangers » ? Deux hypothèses peuvent expliquer cette nouvelle situation : premièrement, le contexte sociopolitique délétère né des stratégies nationalistes de lutte pour le pouvoir politique national. Ainsi, après la mort d'Houphouët Boigny (1993), le président Konan Bédié et son parti, le PDCI au pouvoir en Côte d'Ivoire ont cherché à écarter un « étranger » du pouvoir politique en cristallisant les aspirations nationalistes. Ce climat nationaliste a exacerbé les tensions foncières qui se sont focalisées sur les exploitants agricoles étrangers. De plus, les réformes introduites par la loi foncière 1998 ont mis en cause les droits acquis par les descendants de migrants ouest-africains. Cela a apaisé les tensions ethniques entre Kroumen et Baoulé. Deuxièmement, en raison des conflits fonciers récurrents, de la baisse des cours du café et du cacao qui diminuait l'attrait financier que représentaient ces cultures de rente, et de la difficulté pour les nouveaux migrants baoulé de créer des plantations en basse-côte en raison du manque de terres, on assiste au retour de Baoulé vers leurs zones d'origine et à une modification de leurs stratégies migratoires. Nous présentons ici comment les tensions foncières interethniques entre Ivoiriens se sont muées en conflits nationalistes opposants Ivoiriens et étrangers. C'est la crise politique aiguë qui suit la mort d'Houphouët – de 1994 jusqu'aux élections de 1995 et 2000 – qui nous permet d'expliquer ce glissement.

2. MIGRATION ET TUTORAT EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Afrique de l'Ouest est une région fortement animée par les mouvements migratoires des populations. L'approche néo-classique (Prothero & Chapman, 1985) de ces mouvements met l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions matérielles des migrants. Mais le plus souvent, les populations ne se déplacent pas dans l'objectif de fuir des conditions naturelles austères, mais surtout pour optimiser des stratégies de survie complexes (Parnwell, 1993, Droz & Sottas, 1997). Fuyant les terres arides et désertiques du Nord et le travail forcé de l'Administration coloniale française pour rejoindre les régions prospères du Sud forestier de nombreux Burkinabé et Maliens ont émigré massivement vers le Ghana avant 1960, puis vers le Nigeria et la Côte d'Ivoire. En effet, le Ghana qui comptait avant l'indépendance 12 % de sa population totale d'origine étrangère (Burkinabé, Nigériens, Sierraléonais et Libériens) a perdu son statut de principal pays d'immigration à la fin des années 1960 (Pitroipa, 2003). Sous les effets conjugués d'une crise économique et de l'instabilité politique, les migrants se sont orientés vers le Nigeria devenu attractif grâce au boom pétrolier dans les années 1970. D'autres ont migré en Côte d'Ivoire qui connaissait une longue période de croissance économique et de stabilité politique. Au milieu des années 1960, l'immigration était favorisée par la politique régionale du président Houphouët-Boigny. Se fondant sur l'idéologie panafricaniste concrétisée par la mise en place du Conseil de l'Entente⁴ au lendemain des indépendances, il aimait à dire que « *la Côte d'Ivoire est un pays de tradition hospitalière* ». Il avait favorisé l'accès des migrants à la terre en déclarant que la terre appartenait à l'exploitant qui la mettait en valeur. Cette politique a induit un fort flux migratoire en provenance principalement du Mali et du Burkina Faso et des autres pays de l'Afrique de l'Ouest. En 1975, 22 % de la population ivoirienne était d'origine étrangère. Cette proportion a augmenté pour atteindre 28 % en 1988. Après une légère baisse en 1993 (25 %), la population étrangère est évaluée à 26 % en 1998. En outre, on a également observé de nombreux mouvements migratoires internes dans ces pays où les migrants cherchaient des terres propices à l'agriculture. En Côte d'Ivoire, dans la région du Bas-Sassandra (départements de San-Pédro et Tabou), les migrations internes présentaient d'importants flux de migrants baoulé en provenance des zones semi-arides du Centre et Centre-Nord du pays. En 1998, 45 % de la population de cette région, étaient des migrants ivoiriens dont la majorité était issue du groupe *akan* (Baoulé et Agni essentiellement). Dans les années 1970, période du « miracle économique » de la Côte d'Ivoire, les allogènes se sont établis durablement dans le Sud-Ouest forestier pour exploiter les vastes massifs forestiers de la région. L'institution du « tutorat » leur a permis de s'installer dans la région, tout en jouissant de l'appui de l'État.

⁴ Regroupement de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta (actuel Burkina Faso), le Mali et le Togo.

Selon Chauveau (2002), le tutorat correspond à une « convention agraire » caractéristique de l'«économie morale» des sociétés paysannes ouest-africaines. Ainsi, tout bénéficiaire d'une délégation de droits fonciers contracte un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son « tuteur ». Dans le pays Gban au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, la théorie locale du tutorat reposait sur une délégation de droits étendus aux planteurs migrants. Ceux-ci étaient parfois alloués pour une durée indéterminée et fondés sur un « contrat moral » d'après la description qu'en donne Chauveau : *“during the installation ceremony of a stranger on a piece of land the tuteur presents a symbolic gift (drinks, chickens) to the stranger and reminds him of the tuteur's ancestors who had invested labor in this particular parcel. He thus emphasizes the legitimacy and perpetuation of his authority, which are not be called into question. This stranger is not expected to reciprocate the gesture with a corresponding return gift, but only obliged to express his gratitude by giving a voluntary gift of food, agriculture products or portion of the earnings obtained after the sale of his coffee and cocoa”* (Chauveau, 2002:8). Le tutorat est donc matérialisé par un ensemble de cérémonies (des libations et incantations) effectuées par le propriétaire de la terre aux ancêtres auxquels il confie le travail de « son étranger » en lui cédant une portion de terre aux contours flous, parfois sans limites exactes. A travers ces rituels les autochtones entendent conserver une certaine maîtrise foncière, associée aux autels de la terre-mère. En effet, sans l'accord de la terre-mère, obtenu par l'intercession des propriétaires autochtones, les migrants ne peuvent cultiver la terre. S'il le faisait, ils encourraient le courroux de la terre-mère qui se manifeste par une succession de maladies, d'accidents et de mauvaises récoltes. Cette cession d'un type de droit foncier enlève tout caractère marchand au transfert en n'exigeant pas un geste réciproque. Toutefois, cette cession exige du bénéficiaire qu'il fasse preuve de reconnaissance, « contre-don » volontaire qui repose sur un devoir moral qui scelle l'alliance entre l'autochtone et le migrant. Il s'établit de cette façon des rapports entre le tuteur et ses dépendants qui s'expriment dans le langage de la parenté : le tuteur étant associé au « père » du migrant. L'allogène, parce qu'il occupe et exploite un patrimoine familial, s'est donc d'ailleurs subordonné aux mânes et rites des ancêtres de son tuteur. Il est alors considéré comme un membre de sa famille. Progressivement, des cas de mariage entre étrangers et autochtones renforcent ces relations de parenté rituelle en les transformant en parenté par alliance. De plus, en guise de reconnaissance, l'allogène réalise parfois des travaux dans la plantation de son tuteur.

On connaît une situation semblable dans le pays d'origine des migrants. Par exemple, dans le pays gwendégué, à l'Ouest du Burkina Faso, les relations de dépendance sont fondées sur des obligations à caractère moral d'assistance au maître territorial ou à son groupe (Jacob, 2003). Durant la période coloniale, et même bien avant, les maîtres territoriaux ont accordé des droits complets : culture, cueillette, transmission aux premiers migrants contre leur vaillance à défendre leurs villages. Toutefois, les deuxième et troisième vagues de migrants n'ont plus bénéficié que du droit de « nourrir leur ventre » ; les maîtres de la terre ont alors refusé d'aliéner leur droit sur le sol. Dans ce cas, les rapports de reconnaissance se manifestent soit par « la subordination rituelle » soit par la

« subordination administrative » vis-à-vis du village tuteur (Jacob, 2003:83). A partir de ce tutorat, les migrants tentent progressivement d'acquérir des droits d'accès à certaines ressources naturelles (eau, palmier, arbres spéciaux etc.), le droit de planter des arbres, le droit de commercialiser les produits de la récolte, le droit de gestion, d'exclusion et d'héritage. Cette forme de relations permanentes entre autochtones et migrants permet d'accroître la population et de développer des collectivités villageoises. Grâce aux nouveaux arrivants, ces villages obtiennent des biens d'équipement (magasins, boutiques), des infrastructures communautaires (centres de santé, écoles), bénéficient de services administratifs (scieries, érection en village centre ou en sous-préfecture etc.). Une situation similaire se présente en pays moose, au centre du Burkina Faso (Arnaldi di Balme, 2005).

Ces relations autour de la terre – le tutorat – se sont développées dans les villages de Tabou. Les Baoulé ont été très tôt impliqués dans l'économie de plantation par le café puis le cacao, notamment à Sakassou, Yamoussoukro et Béoumi (centre et centre-ouest). Ils furent fascinés par les terres du Sud-Ouest, propices à ces cultures. Dans ces régions, les activités économiques traditionnelles des autochtones valorisaient peu le travail de la terre. En effet, les Kroumen sont traditionnellement chasseurs et vivaient également des activités de cueillette. Avec l'arrivée des colons et la création de wharfs et de comptoirs sur le littoral, ils se font massivement embaucher sur les bateaux pour de longues expéditions en mer. Ayant fondé leur économie sur ces activités maritimes, les Kroumen n'ont que peu exploité leur terre. Le foncier était donc le support d'une agriculture de subsistance qui complétait une économie domestique tournée vers les activités maritimes. La cession de droits fonciers aux migrants qui en faisaient la demande était donc favorisée : l'institution du tutorat a fourni un cadre juridique à cette pratique. Ainsi, une économie complexe vit le jour dans la région où vivaient autochtones et migrants dans un équilibre relatif : emplois sur les navires, pêche, chasse et cueillette, agriculture de subsistance et finalement commerciale.

3. LES JEUX AMBIGUS DU TUTORAT DANS LE SUD-OUEST

A Tabou, le chef de terre donne une portion de terre au migrant après des cérémonies de bénédiction de la terre-mère. On verse le sang d'une volaille en récitant des incantations et on implore les faveurs de la terre nourricière pour celui qui va la cultiver. Dans certains cas, le migrant fait immédiatement un cadeau en guise de remerciement. Il s'agit de boisson, de fusils de chasse et de tôles pour recouvrir les maisons de terre. Ces dons scellent les relations de tutorat qui se nouent entre les autochtones qui possèdent des terres en abondance qu'ils n'exploitent que peu et des migrants qui recherchent des espaces libres pour développer une agriculture de rente. Mais, le devoir permanent de reconnaissance du migrant est laissé à son bon vouloir. En général, ce dernier fait don à son tuteur d'une partie des produits de sa récolte. Ces dons ont un caractère à la fois ouvert (biens de toute nature) et non restrictif (dans le temps) : ils peuvent avoir cours tout au long de l'année et pendant

longtemps. En outre, les autochtones ont fréquemment sollicité les migrants pour faire face à diverses contraintes sociales urgentes. Dans les villages kroumen tels Ouédjéré, Besséréké, Diéhié les Burkinabé, Maliens et Ghanéens cohabitaient paisiblement avec les autochtones kroumen grâce à l'« économie morale » du tutorat. Pour les Kroumen, installer des étrangers sur le territoire du village était la marque de leur parfaite intégration à leur communauté et de leur adhésion aux règles de vie autochtones. En outre, ils renforçaient la renommée et la puissance du village grâce à leur poids démographique. En effet, nous étions alors dans la situation classique de la Frontière pionnière (Kopytoff, 1987) où la richesse ne provient ni de l'accumulation de biens matériels, ni de la propriété de la terre, mais bien du pouvoir sur les hommes. Dans la région du Bas-Sassandra, la terre était abondante et l'accroissement démographique des groupes locaux était le moyen de garantir l'autonomie de leurs « cités ». Une compétition s'instaura entre les autochtones pour attirer les migrants afin de gagner l'ascendant démographique sur le voisin. Ainsi, le tutorat et le langage de la parenté – rituelle ou par alliance – ont fourni les modes d'insertion des migrants dans le cadre de la Frontière pionnière que constituait alors le Sud-Ouest. De nombreux migrants ont donc établi des relations de parenté rituelle avec les autochtones, puis ont poursuivi leur insertion sociale par le mariage. En outre, le partage quotidien d'un espace vécu établit une histoire et une mémoire commune qui soudent le nouveau groupe. Ainsi, l'emploi dans les unités agro-industrielles de palmiers à huile et d'hévéa, puis l'arrivée des réfugiés libériens fuyant la guerre civile sont des éléments marquant d'une mémoire que partagent aussi bien les autochtones kroumen que les migrants baoulés et étrangers.

Cependant, de nombreux Baoulé se sont maintenus à l'écart de ce mécanisme d'intégration locale en raison de deux facteurs socio-politiques. En premier lieu, les Baoulé se sont installés avec l'appui du parti-État PDCI⁵ dans les années 1970 ; certaines élites baoulé ont profité de leur position au sein de l'appareil du PDCI pour obtenir des titres de propriétés sur de vastes superficies de forêt, tout en ignorant la pratique du tutorat. En rachetant le patrimoine de la Palminindustrie qui fit faillite en 1990 ou en obtenant une exploitation tolérée de certaines forêts classées (Monogaga, Haute dodo, Irobo, Okromodou), ils ont ainsi joué le droit de l'état contre le droit coutumier. En outre, c'est grâce à la pression exercées par le PDCI sur les autorités et les collectivités villageoises locales que des milliers de petits planteurs baoulé chassés par la mise en eau du barrage de Kossou, ont été installés dans l'Ouest forestier. Fort de ces soutiens, ils affirmaient leur indépendance en créant des campements loin des villages autochtones et en distribuant – en toute autonomie – les terres qu'ils cultivaient à de nouveaux migrants baoulé. Si dans les règles coutumières du tutorat, le client devait informer son tuteur de l'arrivée temporaire d'un manœuvre ou d'un membre de la famille, il était dans l'obligation d'obtenir au préalable l'autorisation du tuteur pour une installation durable. Ainsi, le tuteur assumait la responsabilité de l'ensemble de l'unité familiale de « ses » clients devant la communauté autochtone. Or, les tuteurs constataient souvent la présence de « nouveaux » planteurs

⁵ Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

sur des parcelles parfois déjà en production. Sur la base du principe que « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* », l'administration sous-préfectorale et les services de du ministère de l'agriculture tranchaient les litiges dont elles avaient connaissance en faveur des migrants dès que la mise en valeur de la terre était constatée. Les premiers migrants ont donc développé un modèle de colonisation autonome des terres favorisé par leur éloignement du village de tutelle : ils ont ainsi joué sur les contradictions entre le droit coutumier et administratif. D'après le chef du village de Ouédjéré, « *ils n'avaient plus de considération pour leurs tuteurs*⁶ ». En second lieu, l'organisation politique et sociale baoulé – fortement hiérarchisée – ne correspond pas à celle des sociétés d'accueil. En effet, à la différence de la société baoulé, ou plus généralement akan, la société kroumen est fondée sur une organisation sociale acéphale et segmentaire favorisant l'autonomie des familles. Il n'y a donc pas de relations de dépendance hiérarchique entre les familles qui gèrent chacune leur patrimoine foncier. De fait, l'idéal de la cité politique *akan* (Toungara, 1990) a conduit les migrants baoulé à l'inscrire sur le territoire kroumen en s'émancipant de l'ordre politique local. Il en a résulté une cohabitation difficile entre autochtones et migrants baoulé.

4. DEMOCRATISATION DU CHAMP POLITIQUE ET APPARITION DES CONFLITS INTERETHNIQUES

A partir de 1990, les questions longtemps refoulées par le parti unique vont émerger – parfois de façon violente – avec la démocratisation du champ politique ivoirien. La lutte politique tendue entre le principal parti d'opposition FPI⁷ – ancré dans la région forestière de l'Ouest et du Centre-Ouest – et le PDCI soutenu traditionnellement par les Baoulé⁸ suscita des affrontements entre migrants et autochtones. En octobre 1995, les tensions électorales entre le PDCI au pouvoir et l'opposition (FPI-RDR⁹) ont débouché sur des affrontements entre Bété et Baoulé à Gagnoa, Ourahio, Guibéroua dans le Centre-Ouest. Ils se sont conclus par la fuite de 5'000 Baoulé. Ces conflits – d'abord liés à des contentieux électoraux – se muèrent rapidement en litiges fonciers. Aux élections de 1995, la candidature de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara est éliminée en raison d'une nationalité ivoirienne « douteuse ». Cela conduisit au « boycott actif » des élections présidentielles par les partis d'opposition (FPI-RDR). Il s'agissait de ne pas aller voter et d'empêcher les migrants de le faire. Les partisans de l'opposition ont ainsi associé le droit de vote au territoire d'origine. En fait, les Baoulé – nombreux dans les campements à l'Ouest et susceptibles de donner une victoire électorale au parti au pouvoir – furent invités à exercer leur droit de vote dans leurs régions d'origine. Pour l'opposition,

⁶ Propos recueillis lors de nos enquêtes en août, septembre et octobre 2005 (Babo, 2005).

⁷ Front Populaire Ivoirien.

⁸ Voir Bouquet (2005) pour la carte politique de la Côte d'Ivoire.

⁹ Rassemblement des Républicains.

cette stratégie consistait à ne pas « fausser » les supposés équilibres géographique et ethno-politique : les partis politiques s'identifiaient à des groupes ethnolinguistiques particuliers. Mais, le caractère peu démocratique de cette manœuvre entraîna des conflits entre les militants des différents partis politiques. La stratégie de l'opposition « réveilla » les frustrations des populations des zones forestières. Celles-ci se considéraient comme spoliées par l'État au profit des Baoulé installés « de force » sur leur terre, avec la complicité de l'administration civile. De plus, le chômage urbain et rural dû à la persistance de la crise économique dans les années 1990, le retour des jeunes au village, le manque de terres cultivables sont des éléments qui ont nourri ces désaccords politiques.



Carte politique de la Côte d'Ivoire, source Ch. Bouquet, 2005, p. 102

Pour exprimer la crise de la ruralité (saturation foncière, pression démographique, re-interprétation des échanges fonciers, conflits fonciers) ou les contentieux électoraux, les Ivoiriens font, de plus en plus, recours à l'ethnicité. L'ethnicité est un système de classification sociale, qui repose sur la conscience que les individus ont de leur appartenance à des « communautés imaginées » différentes (Anderson, 1996). Il s'agit d'un des registres identitaires¹⁰ à la disposition des agents sociaux. Avant la colonisation, les ethnies ou les tribus, ancrées dans les ensembles flous et mouvants que formaient les groupes locaux, n'étaient qu'une des caractéristiques – un des registres identitaires – qui définissaient l'identité des individus ou des unités domestiques. Les rattachements identitaires faisaient feu de tout bois. Selon les circonstances et ses desseins, un individu pouvait jouer soit sur son affiliation à tel clan, soit sur son appartenance lignagère, soit sur une parenté fictive, soit sur des relations commerciales ou sur des ensembles plus vastes qui rassemblaient les groupes selon leur mode de vie, voire leur diète alimentaire. Cette manipulation des appartenances identitaires, en l'occurrence de l'identité ethnique, permettait de gérer les relations intergroupes.

En Côte d'Ivoire, l'histoire de la carrière politique d'Houphouët-Boigny pendant la période coloniale montre qu'il a su s'appuyer sur son groupe d'origine les *Akouè*¹¹, mais aussi sur ses alliances personnelles et celles de son groupe ethnique pour mener son action politique. Il savait mobiliser son statut de chef traditionnel¹² des *Akouè* pour agir dans l'espace politique traditionnel et pour se rallier le patriarche charismatique des Sénoufo du Nord ou les rois du pays agni à l'Est (Zolberg, 1964). Pour montrer son adhésion à la lutte syndicale des paysans dans les années 1940, il renonça à une carrière professionnelle de médecin indigène pour se présenter comme planteur de café et chef traditionnel, renforçant ainsi ses liens avec les paysans de tous les groupes ethniques du pays. A l'exemple d'Houphouët, les individus jouaient sur les différents registres identitaires pour rallier une clientèle ou se distinguer d'un concurrent. Ces manipulations individuelles de l'appartenance ethnique ou autres s'inséraient donc au sein d'un ensemble de tactiques – consciente ou non – pour gérer les relations sociales.

La construction de l'identité – individuelle et sociale – s'effectuait alors au sein de groupes locaux qui se distinguaient des proches voisins. Le marqueur « ethnique », de concert avec

¹⁰ Le registre identitaire pose, sur un même plan, les diverses caractéristiques qui construisent une identité polymorphe et essentiellement enchâssée dans le contexte singulier des relations sociales. Le registre est à distinguer du marqueur identitaire. Ce dernier représente l'expression objective et singulière d'un des éléments qui constitue le registre. Ainsi, le marqueur identitaire actualise *hic et nunc* un registre identitaire selon les enjeux et les possibilités du moment (marques sur le corps, vêtement, pratiques alimentaires, *hexis* corporelle, langue, termes de parenté, etc.). Le fait de considérer l'ensemble des registres identitaires comme faisant parti du même niveau conceptuel permet d'éviter que l'un ou l'autre ne devienne dominant et s'arroge un caractère exclusif, voire « biologique ».

¹¹ Sous-groupe baoulé originaire de la région de Yamoussoukro.

¹² Il avait effectivement, en tant qu'unique héritier, dû succéder à son oncle maternel comme il est de coutume dans cette société matrilineaire.

l'appartenance clanique, générationnelle ou de classe d'âge des individus, n'était qu'un des éléments parmi d'autres (relations interpersonnelles, affinités, trajectoire de vie, etc.) qui déterminaient les relations sociales. Aucun registre identitaire ne jouissait d'une position hégémonique dans la définition de l'identité, car les agents sociaux (se) jouaient des différents registres au gré des circonstances. En effet, ce processus de modification des identités ethniques ne s'arrêtait pas à la reproduction de la différence intergroupe ou intragroupe, il s'agissait aussi de faire face aux situations de crise majeure, aux catastrophes et aux cataclysmes. Dans des circonstances exceptionnelles, des individus, des unités domestiques, des familles, voire des lignages complets migraient, poussés par des défaites militaires, par des querelles intestines ou par des conditions écologiques défavorables. Dans ces situations tragiques, les groupes ou les individus adhéraient ou s'associaient à d'autres ensembles, épargnés par les fléaux qui motivaient leur déplacement.

Dans un État multiethnique comme la Côte d'Ivoire, la lutte pour le contrôle de l'État et de ses ressources est l'enjeu d'une féroce compétition entre élites. Celles qui ont été dominées pendant le long règne du PDCI ont ouvert la boîte de Pandore d'une instrumentalisation des particularismes ethniques, transformant ainsi l'ethnicité morale du registre ethnique en tribalisme politique (Lonsdale, 1992 ; , 1996). On assiste alors à des tentatives de reconquête des terres cédées dans le cadre du tutorat en remettant en cause des accords fonciers passés avec les exploitants « étrangers » (Akindès et al., 1998). En 1997, des affrontements meurtriers ont opposé les autochtones Guéré de Fengolo (Duékoué) à l'Ouest aux Baoulé. Invoquant la profanation de leurs sites et masques sacrés, les Guéré ont exigé le départ des Baoulé. Dès 1998, les conflits fonciers se multiplient et s'enchaînent. En mai, un conflit éclate à Zoukougbeu (Centre-Ouest) entre Niaboua et Baoulé avant de se répandre à Irobo (Sud-Côtier) entre Dida et Baoulé, à Saõua entre Bété et Baoulé, à Oumé entre Gouro et Baoulé. A Tabou, les Kroumen n'ayant plus de terres¹³ nouvelles cherchent à récupérer les terres des cédées aux migrants dans le cadre du tutorat. Une constante de ces conflits meurtriers est la revendication des terres exploitées par des allochtones en jouant sur le registre de l'autochtonie et en affirmant que les obligations du tutorat n'avaient pas été respectées. Depuis 1993, la multiplication des conflits fonciers interethniques dans les campagnes s'est greffée à la crise politique qui se déroulait à l'échelon national. La politique de « l'ivoirité » développée par le président Bédié pour assurer son maintien au pouvoir a exacerbé les revendications nationalistes. Il s'agissait notamment de répartir les principales ressources tant politique (pouvoir), sociale (emploi) qu'économique (terre, cours d'eau, forêt) aux seuls Ivoiriens. Ainsi, les revendications foncières vont progressivement se porter sur les terres exploitées par les étrangers maliens, ghanéens ou burkinabés. En associant différend politique et gestion des relations foncières, le tribalisme politique s'est transformé en nationalisme exacerbé dont

¹³ En 2001, le rapport annuel de la Direction Départementale de l'Agriculture de Tabou notait que les plantations agro-industrielles de palmier à huile occupaient 11'014 hectares. Celles de cocotiers couvraient 1'214 hectares. Quant aux plantations d'hévéa, elles occupaient 1'041 hectares et les petites et moyennes entreprises agricoles occupaient une superficie de 7'563'88 hectares.

les populations non ivoiriennes subissent les conséquences. Ainsi, deux ans avant les élections de 2000, le gouvernement court-circuite le travail de clarification des droits fonciers entamé par le plan foncier rural et fait voter une loi sur le domaine foncier rural fortement influencée par la nouvelle idéologie de « l'ivoirité ». Cette loi apparaît alors comme un exemple d'instrumentalisation de l'imaginaire national pour apaiser les conflits fonciers interethniques.

5. LOGIQUE IVOIRITAIRE ET « INTERNATIONALISATION » DES CONFLITS

En 1999, l'appel à « l'ivoirité » fait des ravages dans la capitale, Abidjan. En octobre, le gouvernement emprisonne la direction du RDR, parti suspecté d'être celui des étrangers. Le président Bédié définit lui-même l'ivoirité comme un concept culturel qui traduit son idéal de « l'Ivoirien nouveau » profondément enraciné dans les traditions et les valeurs ivoiriennes de paix et d'amour (Bédié, 1999). Mais, cette définition policée de l'ivoirité cachait bien de pernicieux ferments de division de la nation (Dozon, 1997). Pour Jolivet (2003), les dérives ethno-nationalistes liées aux prétentions des intellectuels du PDCI pour conceptualiser l'ivoirité et lui donner ainsi un vernis scientifique avaient fait dériver ce concept vers une forme d'« *akanité* » comme l'idéologie politique dominante de la société ivoirienne. Dans les campagnes, cette idéologie ethno-nationaliste s'est traduite par une réinterprétation de la loi sur le domaine foncier rural de 1998. En son article premier, cette loi stipulait : « *Seuls l'État, les collectivités publiques et personnes physiques ivoiriennes ont vocation à être propriétaires des terres* ». Si le législateur visait une clarification de la situation foncière dans le domaine rural au terme de dix années, la restitution de la terre « à ceux qui ne l'exploitent pas » (Bouquet, 2005 : 31) a eu pour effet d'embraser les campagnes.

Changement notable, les affrontements opposent principalement des Ivoiriens aux étrangers, comme à Saïoua en 1999 entre Bété et Burkinabé. En novembre de la même année, de graves affrontements opposent les Kroumen aux Dagari, Lobi et Mossi, originaire du Burkina-Faso. A l'origine de la crise, un conflit foncier à propos d'un bloc de forêt de 120 ha exploité dans le village de Béséréké de la tribu Hompo à 25 km de Tabou. Les jeunes kroumen de ce village, après avoir « vendu » cette portion de terre aux Burkinabé ont soutenu leurs parents qui tentaient de la récupérer. De prime abord, il semble que la transaction s'est faite sans l'accord des propriétaires terriens du village comme cela arrive fréquemment lors de conflit intergénérationnel¹⁴. Dans l'optique de reconquérir la parcelle litigieuse, les chefs kroumen soumettent les exploitants burkinabés à des harcèlements accompagnés de menaces voilées d'expropriation. Les positions se sont raidies pour déboucher sur des violences lorsque les autochtones se sont heurtés au refus des Burkinabé de quitter

¹⁴ Ces situations ont été abondamment évoquées lors de l'atelier sur « les conflits fonciers et la cohésion sociale à Tabou » du 14 au 16 juillet 2005.

la parcelle. Ces derniers ont alors exigé le remboursement du prix d'achat ou de l'acquisition d'un nouveau terrain. Suivant la même logique de reconquête des terres, des affrontements ont opposé en août 2000 Kroumen et Burkinabé dans les villages de Trahé et Héké (19 km environ de la sous-préfecture de Grand-Béréby dans le département de Tabou). Suite à ces conflits meurtriers pour les deux communautés, les Kroumen, rappelant le statut d'étranger des Burkinabé, décident de les expulser de leur terroir. Ces conflits suscitent le départ de près de 20'000 ressortissants burkinabés vers d'autres régions de Côte d'Ivoire ou – principalement – vers leur pays d'origine.

Les arguments avancés par les Kroumen pour justifier l'expulsion des Burkinabés se fondent sur le statut d'autochtone qui justifie leurs droits inaliénables sur la terre de leurs ancêtres. En outre, ils rappellent le statut d'étranger « extra-national » des Burkinabé qui – selon la loi sur le foncier de 1998 – ne peuvent prétendre à la propriété. En jouant sur le registre national et non plus ethnique ou du tutorat, c'est-à-dire en définissant les migrants comme Burkinabé – et non plus comme client dans le cadre du tutorat ou comme dagari dans le cadre du registre ethnique – l'affrontement entre ces deux groupes rassemble Baoulé et Kroumen. Le cadre analytique de la saillance développé par Lyman et Douglass (1972) permet de comprendre l'instrumentalisation de l'ethnicité en tant que ressource par les acteurs pour l'action sociale. En effet, en insistant sur la nationalité « ce sont des Burkinabé », que l'ethnicité « ce sont des Lobi et des Dagari » vient renforcer, les Kroumen disqualifient les migrants de tout droit sur la terre. En rendant saillante la dimension nationaliste du conflit, ils « visent à redéfinir le clivage entre *in-group* et *out-group* » (Poutignat & Streiff-Fenart, 1995 :188) sur la base des oppositions catégorielles entre Ivoiriens et Burkinabé.

Les tensions baissent entre Ivoiriens pour se cristalliser sur les allogènes. La tournée organisée par l'Assemblée nationale à l'occasion de l'élaboration et de l'adoption de la loi sur le domaine foncier rural renforce encore le sentiment nationaliste. Il s'agissait pour les députés de la neuvième législature de s'informer des droits coutumiers, mais surtout d'expliquer aux paysans le projet de loi en préparation. Ainsi, la sensibilisation permet de pacifier les rapports entre les différents groupes ethniques des régions forestières de l'Ouest et du Sud-Ouest et les Baoulé. Dès lors, les revendications foncières deviennent essentiellement nationalistes et se tournent contre les étrangers burkinabés, maliens, guinéens qui cultivent la terre « nationale ». Aujourd'hui, le concept de nation constitue une entité abstraite, une communauté imaginaire qui repose sur un processus historique s'exprimant dans un ensemble de pratiques ou de gestes de la vie quotidienne partagés par un groupe social. L'instrumentalisation de la nation, c'est-à-dire le nationalisme renvoie – tout comme le tribalisme politique renvoie à l'ethnicité – à l'affirmation des « liens primordiaux » (Geertz, 1963 :109) de sang, de race, de langage, de région, de coutume. Ce « nouveau » registre identitaire, le nationalisme, guide les comportements, les discours et les représentations dans la (re)organisation sociale des rapports à la terre. Dans une nouvelle opposition entre nationaux et non-nationaux, il se fonde sur des stratégies de revendications d'autochtonie (Borntraeger,1999). Jusqu'alors, dans la crise du foncier en Côte

d'Ivoire, c'était la référence à l'ethnicité, à la région, à la coutume qui présidait aux logiques d'appropriation, de gestion et d'exploitation des ressources foncières. Les Kroumen redéfinissent le langage de la parenté qui évolue d'une « *fraternité ouest-africaine* » vers une fraternité exclusivement ivoirienne, passant par les soubresauts d'une « fraternité ethnique ». Pour le chef du village de Ouédjéré « *dans notre tête, une chose est claire ; que tu sois du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, tu es Ivoirien. Mais quand tu fais parti de la CEDEAO et vivant avec nous, tu n'es plus notre frère, mais un étranger [...]. Nous ne traitons plus les autres communautés de la même manière que nos frères ivoiriens*¹⁵ ».

Toutefois, dans leurs relations avec leurs tuteurs, les Baoulé renvoient souvent à cet adage : « *quand la barbe du voisin brûle, il faut mouiller la sienne de peur que le feu ne la prenne* ». Le conflit avec les Burkinabé et leur expulsion rappellent aux Baoulé leur condition « d'étranger » à la communauté kroumen, en dépit de leur statut d'Ivoirien. La démarche prudente des Baoulé s'explique par l'ethnicisation des conflits précédents qui avait poussé certains chefs traditionnels et élus locaux à exiger le départ de tous les étrangers, ivoiriens ou non.

Cependant, on peut imaginer que la focalisation du conflit sur les « étrangers », épargnant ainsi les planteurs baoulé en novembre 1999 était aussi dû au poids du PDCI encore au pouvoir et aux rapports clientélistes qu'il entretenait avec les cadres et les élus de la région de Tabou. A cette période, les principaux postes électifs de la région étaient occupés par des cadres autochtones du PDCI qui ont apaisé les velléités de leurs propres clients kroumen. Mais, après le coup d'État survenu un mois après les affrontements de Tabou, une frange de ces élites s'est alliée au général Guéi, alors chef de l'État. Attendant un appui de ce parti pour rester au pouvoir, ce dernier a fait campagne pour une union des militants du PDCI autour de sa personne. Cela a apaisé les rares actions de représailles constatées dans la région après le 24 décembre 1999 à l'encontre des cadres et des militants du PDCI fortement ancré au sein de la population baoulé. Ainsi, bien que le PDCI ait perdu le pouvoir l'accalmie entre Ivoiriens s'est perpétuée en raison de la politique d'« houphouétisme » prôné par le nouveau pouvoir militaire.

6. LES NOUVELLES STRATEGIES MIGRATOIRES BAOULE

En octobre 2000, le FPI accède au pouvoir et consacre la chute du PDCI. Les groupes akan perdent une partie des relations clientélistes qu'ils entretenaient avec l'administration et l'appareil d'État, ce qui a incité les Baoulé à revoir leurs stratégies migratoires (Janin, 2000). Ils occupent différemment l'espace géographique et réorganisent les itinéraires de migration, ce qui modifie ainsi leur organisation sociale. Si cette situation est nouvelle pour les Baoulé du Sud-Ouest, la stratégie ne l'est pas d'un point de vue sociologique. Depuis le déclenchement des conflits à Tabou, les Baoulé ont

¹⁵ Entretiens réalisés en août, septembre et octobre 2005 à Tabou.

quitté leurs campements pour s'installer dans les villages kroumen. Ils évitent ainsi de se faire massacrer par les Burkinabés qui effectuent, par moment, des expéditions punitives dans les forêts sur les personnes qui exploitent leurs plantations abandonnées. Les Baoulé affichent donc une solidarité nationaliste en affichant la crainte des menaces et agressions de planteurs migrants étrangers. Or, vu leur attachement à la vie au campement et la perte de la protection administrative dont ils bénéficiaient sous le régime du PDCI, le retour dans les villages autochtones constitue pour les planteurs baoulés un bouleversement social. Quant à la réorganisation des itinéraires migratoires, elle repose sur le choix des migrants pour d'autres destinations plus clémentes et sur la recomposition de la cellule familiale.

L'exploitation familiale baoulé reposait majoritairement sur une main-d'œuvre temporaire et familiale : les jeunes « cousins » qui faisaient leur traditionnelle migration saisonnière, les « six mois ». Ces jeunes se rendaient auprès de parents ou alliés en Basse-côte pour gagner de l'argent en travaillant dans les plantations. Dès le milieu des années 1980, on constatait déjà la fermeture définitive de la Frontière pionnière du Sud-Ouest. En effet, dans la région de Bocanda à l'ouest du pays baoulé, les hommes affirmaient que, contrairement à ce qui se passait dix ans plus tôt, il n'était plus possible d'y trouver des terres disponibles pour migrer dans la logique traditionnelle du tutorat¹⁶. Toutefois, les jeunes continuaient de se rendre toutes les années chez leurs « oncles » pour gagner quelques sous et, surtout, participer au rituel des « six mois ».

En raison de la baisse continue des revenus tirés du cacao depuis le milieu des années 1980, ces jeunes migrants saisonniers se sont progressivement concentré sur l'extraction et la vente du vin de palme. Puis, au milieu des années 1990, les nombreux conflits entre autochtones et Baoulé dans les zones forestières ont ralenti cette migration circulaire. Dans les villages de la région de Bouaké (Centre-Nord), certains jeunes Baoulé affirment qu'ils n'ont « plus de motivation particulière pour la migration » (Babo, 2003 : 97). La tendance depuis au moins 10 ans est au retour et à l'installation définitive au village. En effet, plus de 2/3 des individus interrogés dans les villages de Kouakro, Mandéké, Sahounty et Allokrokro sont d'anciens migrants. Ils expliquent la faible durée moyenne de leur présence permanente au village (18 ans), par le fait que – depuis au moins 10 ans – ils reviennent s'installer définitivement dans leurs villages (Babo, op.cit). La mobilité inverse des populations se renforce lorsque les voies de la migration vers la Frontière pionnière se ferment.

Ainsi, depuis quelques années, les Baoulé ont considérablement diminué cette main-d'œuvre : les « neveux » séjournent moins fréquemment chez leurs « oncles » du Sud-Ouest. Sur certaines exploitations, seuls restent le chef de famille et deux ou trois jeunes, la force de travail minimum pour continuer les activités agricoles depuis le village et non plus à partir du campement comme le veut la logique migratoire baoulé. Le chef de l'unité domestique reste dans le village afin de préserver ses biens souvent acquis il y a plus de vingt ans.

¹⁶ Entretiens Y. Droz (1988-1990).

Ainsi, l'une des stratégies des Baoulés consiste à renforcer leurs relations avec les autochtones kroumen. Cela se traduit par la participation active aux activités et à la gestion des biens communautaires, tels que les cases de santé, le comité de gestion de l'école, etc. Or, par le passé, du fait de leur éloignement et du développement rapide de leurs campements, ils ne s'intéressaient que peu aux activités du village tuteur. En outre, le retour dans les villages kroumen suscite une réorganisation sociale. En effet, bien que nombreux dans l'arrière-pays kroumen, les Baoulés restaient dispersés dans de petits campements qui parsèment les forêts de Tabou. Cette dispersion – conforme à la logique migratoire baoulé – n'avait pas favorisé le développement du sentiment d'une communauté de groupe ou d'origine ethnique. Or, dans le contexte de crise permanente et de pertes de soutiens politiques et administratifs – locaux et nationaux – l'installation dans le village autochtone, présente aux Baoulé un moyen de renforcer les liens intracommunautaires : ils ont ainsi créé à Ouédjéré par exemple l'association socioculturelle baoulé *Eyo-Enian*. A la différence des associations des ressortissants de tel ou tel village d'origine, les nouvelles organisations se font à l'échelle des villages d'accueil¹⁷. Par ailleurs, ces associations constituent un interlocuteur de poids pour les Kroumen avec lesquels ils établissent de nouvelles relations de cohabitation. Ces tendances à une réorganisation sociale observées dans les villages kroumen de Tabou, montre les capacités des groupes baoulé à faire face à la situation de crise dans laquelle les conflits fonciers les a plongés.

Une autre stratégie migratoire – souvent complémentaire – est de retourner au village d'origine. Les chiffres des retours progressifs des Baoulé dans leurs villages d'origine depuis une quinzaine d'années semblent attester cette stratégie. L'enquête EIMU¹⁸ réalisée en 1993 (Beauchemin, 2000) constatait déjà une inversion des flux migratoires de la ville vers les campagnes. Contrairement à la proportion de migrants qui s'est accrue de 1970 à 1980, passant de 38 % à 46 %, d'après Janin (op.cit), les retours au village ont connu une accélération à partir de 1994 avec 44 % des migrants baoulé qui rentrent dans leurs villages d'origine. En quittant les campements de forêts pour retourner dans le village-tuteur kroumen, les chefs de famille baoulé se sont vus contraint de demander à leurs « cousins » de rentrer dans leurs villages d'origine en pays baoulé. A Tabou, ces mouvements de retour se sont poursuivis après les affrontements en 1999 et 2000 et la dégradation continue de la situation sociale et politique, depuis la crise militaro-politique de 2002.

¹⁷ Il s'agit d'association des Baoulé des campements rattachés à tel ou tel village de Tabou, et non plus une association de Baoulé de ressortissants de Béoumi ou de Sakassou.

¹⁸ EIMU : Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation.

7. CONCLUSIONS

Les conflits fonciers et la situation politique ivoirienne ont bouleversé les rapports entre les différents groupes dans le Sud-Ouest forestier. Ainsi, les relations entre migrants et autochtones, fondées sur le tutorat ont d'abord subi les contrecoups de la politique du parti-État PDCI, puis ceux plus perniciose de l'idéologie de l'ivoirité. Les migrants ivoiriens, burkinabés et maliens de la région de Tabou avaient reçu le soutien de l'État ivoirien pour s'installer dans la Frontière pionnière. Ils avaient noué leurs relations avec les autochtones kroumen par la convention morale que constituait le tutorat bénéfique pour les uns – à la recherche de terres disponibles pour les cultures de rente – et pour les autres – en quête d'homme pour assurer leur domination politique sur leurs voisins. Bien que les obligations morales aient été parfois négligées par les Baoulé, le tutorat a surtout soutenu les relations entre Burkinabés ou Maliens et les Kroumen. L'échange reposait sur l'obtention de droits de culture d'une portion de terre contre la reconnaissance de l'autorité rituelle des maîtres de la terre kroumen. Les migrants chérissaient ces droits de culture, car ils étaient impliqués depuis des décennies dans l'économie de plantation, contrairement aux Kroumen qui se satisfaisaient de quelques prestations sociales ou économiques et surtout de la reconnaissance morale que leur devaient leurs clients. Cet accord resta en vigueur tant que des terres étaient disponibles et que les différents acteurs développaient des activités socio-économiques complémentaires, tout en respectant le cadre ordinaire du contrat moral du tutorat.

Or, avec les difficultés économiques que connut la Côte d'Ivoire dès le milieu des années 1980 et leurs prolongements dans les campagnes, l'institution du tutorat entra en crise. Les autochtones kroumen qui concevaient jusqu'alors leurs relations avec les migrants dans le cadre d'une logique où la richesse se comptait en homme et exigeait l'accueil des migrants, réévaluèrent l'estime qu'ils portaient à la propriété de la terre qui devint rapidement le fondement de la richesse. Cette transformation des termes de la richesse se traduisit par l'apparition de conflits fonciers récurrents entre exploitants et propriétaires.

Dans le cadre des bouleversements politiques ivoiriens, ces conflits s'exprimèrent d'abord dans une logique ethnique qui opposa les Baoulé aux autres groupes des zones forestières, exprimant au niveau local la transformation des rapports de forces au niveau national. Ensuite, l'instrumentalisation du nationalisme de l'ivoirité a donné une dimension internationale aux conflits fonciers, dissimulant ainsi le registre de l'ethnicité sous le couvert du registre national. Si les conflits entre migrants baoulé et autochtones kroumen avaient été nourris par le mépris des règles du tutorat (reconnaissance permanente de la prééminence du tuteur sur son client), le glissement des conflits fonciers à l'encontre des Burkinabé et des Maliens révèle la puissance du nationalisme de l'ivoirité. Aujourd'hui, les ressortissants étrangers subissent les conséquences des transformations de

l'institution du tutorat en raison de la fermeture de la frontière pionnière et de la nouvelle conception de la notion de richesse qui passe du nombre de clients à la quantité de biens, fonciers ou autres. A cela s'ajoute les effets pervers des usages politiques de l'ivoirité qui stigmatisent les étrangers au profit d'une supposée « nation » ivoirienne.

Aujourd'hui, le cadre institutionnel du tutorat exclut progressivement les étrangers burkinabés ou maliens, pour se limiter aux seuls Ivoiriens. Il est réinterprété dans le carcan du nationalisme ivoirien, donnant ainsi une seconde chance aux migrants baoulés. Toutefois, cette reformulation de l'institution du tutorat modifie les stratégies migratoires des Baoulés qui établissent de nouvelles relations, plus respectueuses de leurs tuteurs autochtones. En retournant vivre dans les villages, en participants de façon plus active à leur développement, les migrants baoulés reconnaissent les obligations qui fondent le tutorat qu'ils avaient cherché à ignorer. Les conséquences du conflit entre Burkinabé et Kroumen rétablissent le rôle de tuteur de ces derniers en astreignant les migrants baoulés aux coutumes locales. Aujourd'hui, les Kroumen affirment fréquemment « celui qui ne veut pas respecter nos coutumes doit partir », envoyant ainsi un subtil message aux migrants baoulés. L'invention de ces nouveaux rapports entre Kroumen et Baoulé, au détriment des « étrangers » burkinabé montre que l'institution du tutorat se transforme en excluant certains migrants tout en contraignant d'autres à respecter scrupuleusement leur tuteur.

8. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akindès, F., Béliigné, V., Babo, A., Brou, T., et Touré, M. 1998. *Bilan diagnostic de la politique forestière et propositions d'orientation, de principes et de règles de fonctionnement: étude d'appui pour l'approche des communautés*. In BNETD (Ed.).

Amoakon, A., 1993. *Quelques effets du développement rural sur la migration des Baoulé dans le Sud-Ouest ivoirien*, Thèse de 3^e cycle Centre International de Formation et de Recherche en Population et Développement de Louvain-La-Neuve 34 p.

Anderson B., 1996, *L'imaginaire national; Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, publié en anglais en 1983 et révisé en 1991 sous le titre 'Imagined Communities', La Découverte, Paris, 215 p.

Arnaldi di Balme, L., 2005, *Migrations internes et reproduction politique au Burkina Faso ; Le cas de trois villages moose dans la Vallée du Mouhoun*, Université de Genève, Genève,

Babo, A., 2003, *Dynamique sociale et mutations dans le système de gestion du foncier en zone de savane: une réflexion à partir des cas des villages baoulé de Allokoko, Kouakro, Mandéké et Sahounty (Côte d'Ivoire)*, Thèse de doctorat, Université de Bouaké, 317 p

Beauchemin, C., 2000. *Les migrations villes-campagnes en Côte d'Ivoire: une circulation inversée*. APAD, 13p.

Bédié, H. K., 1999. *Les chemins de ma vie*. Plon, Paris,

Bonnecase, V., 2001, *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*. (documents de travail UR REFO, n°2), IRD, Montpellier

Borntraeger, E. W., 1999. *Borders, Ethnicity and National Self-Determination* . www.nationalismproject.org, www.nationalismproject.org.

Bouquet, C., 2005. *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*. Armand Colin, Paris, 315 p

Brass, P., 1979. *Elite groups, symbol manipulation and ethnic identity among the muslim of South Asia*. D.Taylor et M. Yapp (Eds.), *Political Identity of South Asia*. Curzon Press, London, pp 35-37.

Chauveau, J.-P., 2000. *Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire: les enjeux silencieux d'un coup d'État*. *Politique africaine*, vol. 78, pp. 94-125.

Chauveau, J.-P., 2002. *How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and institution of the tutorat amongst autochthons and immigrants (Gban region, Côte d'Ivoire)*, R. Kuba and C. Lentz (eds), *Landrights and the politics of belonging in West Africa*. Leiden: Brill.

Dozon, J- P., 1997. "L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire", in Bernard Contamin et Harris Memel-Fotê (eds). *Le modèle ivoirien en question, crises, ajustement, recompositions*. Paris : Karthala – Orstom, pp. 779-798

Dozon, J- P., 2000. "Dossier Côte d'Ivoire". *Afrique contemporaine* (193) : 2 – 67

Droz, Y., & Beat S., 1997, « Partir ou rester? Partir et rester; migrations des Kikuyus au Kenya », *L'Homme*, vol. 142 pp. 69-88.

Geertz, C., 1963, The integrative revolution - primordial sentiments and civil politics in the news states, in C. Geertz (eds) *Old societies and News States*, London, The free Press of Glencoe, pp 105 - 157

Jacob, J-P., 2003, « Imposer son tutorat foncier. Usages autochtones de l'immigration et tradition pluraliste dans le Gwendégoué (centre-ouest Burkina) », *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, KUBA R., LENTZ C. & SOMDA N. (dir.), Karthala, Paris, pp. 75-96.

Janin, P., 2000. Crises ivoiriennes et redistribution spatiale de la mobilité: les Baoulé dans la tourmente. *Revue du Tiers Monde*, vol. XLI, n° 164, pp. 791-813.

Jolivet, Elen. (2003). *L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne*, Mémoire, 71p

Konaté, Y., 2003. Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de partiotés. *Politique africaine n°89*. Karthala, pp 49-70.

Kopytoff, I., 1987, « The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture », *The African Frontier; The Reproduction of Traditional African societies*, KOPYTOFF I. (dir.), Indiana University Press, Bloomington & Indianapolis, pp. 3-84.

Lonsdale, J., 1992, « The Moral Economy of Mau Mau: Wealth, Poverty, and Civic Virtue in Kikuyu Political Thought », *Unhappy Valley, Conflict in Kenya and Africa; Violence and Ethnicity*, Berman B. & Lonsdale J. (dir.), James Currey, Heinemann Kenya & Ohio University, London, Nairobi, Kampala & Athens (USA), pp. 315-504.

---, 1996, « Ethnicité morale et tribalisme politique », *Politique Africaine*, vol. 61 (mars), pp. 98-115.

Otch-Akpa, B., 1993. *Le principe: "la terre appartient à celui qui la met en valeur" l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'État ivoirien 1963-1993.*, Thèse de doctorat Université de Paris I Sorbonne

Parnwell, M., 1993, *Population movements and the third world*, Routledge, London & New York, 158 p.

Pitroipa, R., 2003, Les migrations au sein de la CEDEAO: quelques données démographiques, *D.C.A.O. n°2*, pp 3 - 7

Poutignat, P. & Streiff-Fenart, J., 1995, *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris, 270 p.

Prothero, R. M., & Chapman M., 1985, *Circulation in Third World countries*, Routledge & Kegan Paul, London, Boston, Melbourne & Henley, 480 p.

Ronen, D., 1979. *The quest for self-determination*. Yale University Press, New Haven et London, 144 p

Shils, E., 1957, Primordial, personal, sacred and civil ties, *British Journal of Sociology*.

Tegera, A., 2005. De la chute de l'économie des plantations aux conflits ethniques: le cas de la région de Masisi en République Démocratique du Congo. *Grain de sel*, vol. 31, pp. 17-18.

Toungara, J. M., 1990. The Apotheosis of Cote d'Ivoire's nana Houphouet Boigny. *The Journal of Modern African Studies*, vol. 28, n° 1, pp. 23-54.

Vallat, C., 1979. L'immigration baoulé en pays bakwé: étude d'un front pionnier. *Cahier Orstom Sciences Humaines*, vol. XVI, n° 1 - 2, pp. 103-110.

van Binsbergen, W. M. J., 1997. Ideology of ethnicity in Central Africa. *Encyclopaedia of Africa south of the Sahara*, vol. 2, pp. 91-99.

Zolberg, A. R., 1964, Ivory Coast. in J.S. Coleman (eds), *Political Parties and integration in tropical Africa*. University of California Press, Berkley and Los Angeles, pp 65 - 89